

*Question présentée par le député :*

*M. Jean Batou*

*Date de dépôt : 14 mai 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Promotion économique et fiscalité des entreprises : ne faudrait-il pas plus de transparence ?**

Promotion économique et fiscalité des entreprises ont été très fortement liées dans le discours des partisans de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III, PF17, puis RFFA).

Cette assimilation de ces deux enjeux m'amène à poser les questions urgentes écrites suivantes au Conseil d'Etat :

1. Selon un article de la *Tribune de Genève* du 11 avril 2019, il y avait jusqu'ici 10 sociétés à Genève qui ne payaient que 5% d'impôts au total sur le bénéfice (impôts fédéraux compris). (a) *Cette information est-elle conforme à la réalité ?* (b) *Si oui, pourquoi n'a-t-elle pas été rendue publique dans le cadre du débat politique relatif à la suppression des statuts spéciaux ?* (c) *Des exceptions à la règle, comme celles autorisées par la circulaire 8 de l'Administration fédérale des contributions, seront-elles strictement exclues à l'avenir ?*
2. Le public ne dispose pas de statistiques exhaustives vraiment comparables sur les résultats de la promotion économique à laquelle notre canton est associé. (a) *Le Conseil d'Etat fournit des informations régulières sur « les résultats de la promotion économique » visant à attirer des sociétés étrangères sur le sol genevois, comment ces nouvelles implantations sont-elles calculées ?* (b) *Est-il vrai que la grande majorité des sociétés étrangères qui élisent domicile dans notre canton le font de leur propre initiative, notamment au vu de notre fiscalité clémente en comparaison internationale ?* (c) *Dans ce sens, comment peut-on évaluer l'efficacité de la promotion économique ?* (d) *Le rôle de cette promotion ne serait-il pas prioritairement de s'assurer que certains politiciens soient « mis dans la*

*boucle » et invités pour couper les rubans d'inauguration en présence de la presse locale ?*

3. Les méthodes de calcul des nouvelles implantations d'entreprises par la GGBa sont peu comparables dans le temps, ce qui rend l'appréciation des résultats de son activité difficile. (a) Concernant l'année 2016, la *Greater Geneva Bern area* (GGBa), actuellement présidée par M. Pierre Maudet, avait communiqué des résultats en forte baisse (seulement 42 nouvelles implantations de sociétés). Pour l'année 2017, juste avant les élections genevoises du printemps 2018, la même GGBa avait communiqué des résultats en forte hausse (88 sociétés, voir : <https://www.ggba-suisse.ch/ggba-annonce-de-tres-bons-resultats-suisse-occidentale-ouvre-seconde-representation-chine/>) sans pour autant indiquer que sa méthode de calcul avait changé, ce qui aurait contribué à surévaluer très fortement le résultat annoncé. Chaque méthode de calcul a ses avantages et inconvénients ; par contre, pourquoi ne pas avoir clairement indiqué le changement de méthode de calcul intervenu pour l'année 2017 ? (b) Si l'ancienne méthode de calcul avait été conservée, combien de nouvelles implantations de sociétés la GGBa aurait-elle revendiquées pour les années 2017 et 2018 ?
4. Si la RFFA trouve grâce devant les électeurs·trices, les statuts fiscaux spéciaux des entreprises seront supprimés. Par contre, la mère des distorsions fiscales, soit les exonérations qui, selon la loi genevoise, peuvent se monter à 100% de l'impôt pendant dix ans, ne serait apparemment pas touchée. (a) Pourriez-vous confirmer qu'en cas d'acceptation de la RFFA fédérale et genevoise, les exonérations fiscales resteront inchangées ? (b) Pourriez-vous confirmer que les exonérations fiscales sont confidentielles dans notre canton ? (c) Si oui, quelles sont les raisons d'une telle confidentialité ?